

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS 112

J'ouvre mon club

2. Résumé / présentation

L'ouverture d'un club est conditionnée par des règles strictes qui garantissent une qualité minimum d'enseignement, la pratique dans un lieu sain et la sécurité des affiliés. Le bon fonctionnement d'un club est dû à la collaboration de bénévoles qui œuvrent pour des objectifs identifiés et communs. Un comité doit donc être mis en place pour assurer les différentes tâches administratives et pédagogiques du club. Les bénévoles et membres du comité doivent être orientés pour que les différentes tâches soient coordonnées tout en conservant leur motivation.

Répartis en groupes de 3, les candidats vont être guidés, au travers de différentes tâches, dans le projet d'ouvrir et de développer leur club de taekwondo fictif.

3. Concepts / Mots-clés

Objet social du club	Objectifs du club	Comité du club	Kit d'ouverture de la fédération	Aide de l'ADEPS
Activités d'initiation	Accueil des visiteurs	Dossier d'ouverture de club	Formations AISF	

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences		
					1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire son projet d'ouverture de club.										v	
	Expliquer les objectifs et l'objet social de son club « fictif ».									v		
	Construire un comité club.										v	
	Expliquer l'importance de se former à son comité de club.									v		
	Définir les caractéristiques d'une bonne salle de sport destinée à accueillir son club.								v			
Micro	Construire le dossier d'ouverture d'un club afin de se mettre en conformité avec la fédération.										v	
	Repérer les avantages du kit clubs de la fédération.								v			
	Repérer les aides matérielles et financières de l'ADEPS.								v			
	Construire des activités de promotion de son club.										v	
	Construire un accueil des visiteurs du club.										v	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	v					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio
		v	v	v	v	Livre, revue, article, ...

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	v							
Champs (dominant)		Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)					
			v					
Type.s	Formative		Sommative	Certificative				
				v				
Forme.s	Orale		Ecrite	Pratique				
	v			v				
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	v	v						



Remarque :

L'évaluation pratique se fait durant le déroulement du module. Elle consiste à évaluer les compétences du candidat nécessaires à l'ouverture de son club fictif et sa capacité à travailler en équipe. Une absence injustifiée (ou tout autre impossibilité d'être évalué) lors de ce module renvoie automatiquement le candidat en 2ème session. Une absence (ou tout autre impossibilité à être évalué) justifiée par un cas de force majeure (travail, maladie, blessure...) permet au candidat de bénéficier de deux sessions d'évaluation (1ère et 2ème session).

7. Charge théorique de travail
Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:50
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:50	0:00	0:00	2:50	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:10
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10	0:00	0:00	0:10	

8. Critères d'évaluation

Les niveaux de « comportements observables » sont tous repris dans la fiche d'évaluation du module (voir annexe). Ils sont évalués sur base des critères suivants :

- **NA** : Non Acquis - le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA** : En Voie d'Acquisition - le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A** : Acquis - le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- **AM** : Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Dans la fiche d'évaluation du module, certains « comportements observables » sont présents dans une case grisée. Ceux-ci sont définis comme incontournables.

Pour réussir :

- Le candidat doit obtenir au minimum un « A » (Acquis) lors de l'évaluation du module
- et
- Les « comportements observables » incontournables sont au minimum évalués « A ». Une évaluation insuffisante (« NA » ou « EVA ») dans l'un de ces comportements observables incontournables engendre l'échec du module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG 113	*	Le taekwondo et son organisation	CS 111	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	
Encadrement	Un chargé de cours sera nécessaire par groupe de 20 apprenants.
Matériel	<ul style="list-style-type: none"> • Un local pouvant accueillir le nombre de candidats, • Des tables et des chaises en suffisance, • Un projecteur et un écran, • Matériel didactique nécessaire à l'enseignement interactif (cahier du moniteur, document de référence, affiche, jeu de cartes, ...) • .

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Il est diplômé en Education Physique, ou porteur d'un titre pédagogique (formation ADEPS niveau 2, MSIn-T, MSEd-T, ...) ou breveté de la formation « dirigeant de club sportif » (AISF)
Il a participé au module en tant qu'apprenant et a animé une fois le module en présence d'un formateur.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Brevetés Adeps niveau 1	
Brevetés Adeps niveau 2	

